

Protocole de gestion des cas de harcèlement scolaire

I.- Introduction

Le harcèlement scolaire est un problème préoccupant qui affecte de nombreux élèves à travers le monde. Il se manifeste sous différentes formes telles que les brimades, les insultes, les moqueries constantes, les exclusions sociales et même les agressions physiques. Ces comportements nuisibles se produisent de manière répétée, souvent sur une période prolongée, créant ainsi un environnement scolaire toxique et hostile pour les victimes.

Il est crucial de reconnaître l'ampleur du harcèlement scolaire et de mettre en place des protocoles clairs et connus de tous pour y faire face. Les protocoles de gestion des cas de harcèlement scolaire fournissent des directives et des mesures à suivre pour prévenir, détecter et intervenir efficacement face à de tels incidents. Ils visent à protéger les victimes, à responsabiliser les agresseurs et à favoriser un environnement scolaire sûr, respectueux et propice à l'apprentissage.

L'une des raisons essentielles de l'élaboration de protocoles clairs et connus de tous est de garantir une réponse cohérente et équitable à chaque situation de harcèlement. Lorsque tous les membres du personnel éducatif, les élèves et les parents sont informés de ces protocoles, cela crée un sentiment de confiance et d'engagement envers la lutte contre le harcèlement. Les protocoles fournissent des lignes directrices sur les mesures à prendre, les personnes à contacter et les ressources disponibles, offrant ainsi un cadre d'action solide et structuré.

Par ailleurs, les protocoles de gestion des cas de harcèlement scolaire jouent un rôle essentiel dans la prévention. En mettant l'accent sur la sensibilisation, l'éducation et l'intervention précoce, ces protocoles permettent d'agir rapidement pour le stopper. Ils encouragent également les élèves à signaler les cas de harcèlement en garantissant leur confidentialité et en les rassurant quant aux mesures de protection qui seront mises en place.

En résumé, le harcèlement scolaire est un problème grave qui nécessite une attention particulière.

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org



Protocole de gestion des cas de harcèlement scolaire

Les protocoles de gestion des cas de harcèlement scolaire offrent un moyen structuré et efficace pour prévenir, détecter et intervenir face à ces comportements nuisibles. En adoptant ces protocoles clairs et en les rendant accessibles à tous les acteurs de la communauté scolaire, nous créons un environnement où chaque élève se sent en sécurité, respecté et soutenu dans son parcours éducatif.

II.- Focus sur les concepts

Harcèlement

Le harcèlement scolaire se caractérise par une forme de violence répétée, pouvant revêtir des aspects verbaux, physiques ou psychologiques. Cette violence se manifeste au sein de l'environnement scolaire et est perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui se trouve dans une position de vulnérabilité et qui se voit privée de moyens pour se défendre efficacement.

Le harcèlement scolaire ne se limite pas à de simples conflits ou désaccords entre élèves. Il se distingue par sa récurrence et sa nature abusive, où l'intimidation et la domination sont utilisées pour exercer un pouvoir sur la victime. Ces actes de harcèlement peuvent prendre différentes formes, tels que les insultes, les moqueries, les brimades, les menaces, l'isolement social, les rumeurs malveillantes, les agressions physiques, voire même le cyberharcèlement par le biais des technologies de communication.

Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement.

Les 3 caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire :

La violence : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org



Protocole de gestion des cas de harcèlement scolaire

La répétitivité : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.

L'isolement de la victime : la victime est souvent isolée et souvent dans l'incapacité de se défendre.

Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques, telles que :

- L'apparence physique (poids, taille, couleur ou type de cheveux)
- Le sexe, l'identité de genre (garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine, sexisme), orientation sexuelle ou supposée
- Un handicap (physique, psychique ou mental)
- Un trouble de la communication qui affecte la parole (bégaiement/bredouillement)
- L'appartenance à un groupe social ou culturel particulier
- Des centres d'intérêts différents

Le harcèlement revêt des aspects différents en fonction de l'âge et du sexe.

Les risques de harcèlement sont plus grands en fin d'école primaire et au collège.

Microviolences : de la blague au harcèlement

Le harcèlement scolaire émerge lorsque les microviolences collectives ou individuelles s'accumulent et se répètent, créant ainsi une situation où un élève est considéré comme étant victime de harcèlement. À première vue, ces microviolences peuvent ne pas être immédiatement identifiées comme des actes de violence, car ils se présentent souvent sous des formes subtiles et insidieuses. Il peut s'agir de moqueries constantes, de remarques dégradantes, d'isolement social, de rumeurs malveillantes, d'humiliations publiques ou même de menaces voilées.

Du point de vue des élèves-auteurs, ces microviolences sont souvent perçues comme des jeux inoffensifs ou des plaisanteries sans conséquence. Ils peuvent utiliser des excuses telles que "ce n'était qu'une blague" ou "c'était juste pour rire" pour minimiser la gravité de leurs actions. Cette

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



Protocole de gestion des cas de harcèlement scolaire

perception déformée de la réalité les empêche de reconnaître l'impact destructeur que ces actes peuvent avoir sur la victime.

Cependant, c'est précisément grâce à la répétition et à la fréquence de ces désordres et infractions quotidiennes au sein de l'école que le harcèlement se manifeste pleinement. Les microviolences se cumulent, créant un climat de peur, d'insécurité et de détresse pour la victime. La répétition constante de ces comportements crée un cercle vicieux où la victime se retrouve prise au piège, ne sachant pas comment se défendre ni vers qui se tourner pour obtenir de l'aide.

Il est essentiel de prendre conscience que même si chaque acte isolé peut sembler insignifiant, leur accumulation et leur impact cumulatif peuvent être dévastateurs pour la victime. Les conséquences émotionnelles, psychologiques et physiques du harcèlement scolaire peuvent être profondes et durables, affectant la confiance en soi, l'estime de soi, les relations interpersonnelles, la santé mentale et le bien-être global de l'élève concerné

Cyberharcèlement

Le cyberharcèlement peut être défini comme un acte agressif et intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, à l'encontre d'une victime qui se retrouve dans l'incapacité de se défendre facilement seule. Cette forme de harcèlement se déploie à travers divers canaux tels que les téléphones portables, les messageries instantanées, les forums, les chats, les jeux en ligne, les courriers électroniques, les réseaux sociaux, les sites de partage de photographies, et bien d'autres encore.

Le cyberharcèlement peut prendre plusieurs formes, toutes visant à intimider, humilier ou nuire à la victime de manière virtuelle. Parmi les manifestations courantes du cyberharcèlement, on retrouve :

- Les intimidations, les insultes, les moqueries ou les menaces proférées en ligne, souvent de manière anonyme ou sous une fausse identité.

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



Protocole de gestion des cas de harcèlement scolaire

- La propagation de rumeurs diffamatoires ou humiliantes à l'encontre de la victime, pouvant rapidement se propager à un large public.
- Le piratage de comptes personnels et l'usurpation d'identité digitale, où les harceleurs se font passer pour la victime afin de propager des informations mensongères ou compromettantes.
- La création de sujets de discussion, de groupes ou de pages sur les réseaux sociaux visant à dénigrer et ridiculiser un camarade de classe, incitant ainsi les autres à participer à la diffamation.
- La publication de photos ou de vidéos compromettantes de la victime, souvent prises dans des situations embarrassantes, dans le but de l'humilier davantage.
- Le sexting, qui implique la création, la diffusion ou la manipulation d'images à caractère sexuel de jeunes, souvent mineurs, et qui peuvent potentiellement être utilisées dans le cadre de la pornographie infantile.

Le cyberharcèlement a des conséquences profondes sur les victimes, allant de l'anxiété, la dépression, l'isolement social, aux problèmes scolaires et à une altération de l'estime de soi. L'aspect insidieux de cette forme de harcèlement réside dans sa capacité à suivre la victime partout où elle va, créant ainsi une intrusion constante dans sa vie privée et un sentiment d'impuissance.

III.- Protocole

1.- Détection

Au sein de la communauté éducative, il est essentiel que tout membre qui a connaissance ou qui soupçonne une situation de harcèlement scolaire la signale immédiatement à un cadre de l'établissement. Cela permet de garantir une prise en charge rapide et appropriée de la situation. Le partage d'informations concernant les cas de harcèlement est crucial pour assurer la sécurité et le bien-être de tous les élèves.

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org



Protocole de gestion des cas de harcèlement scolaire

Grâce à la mise en place d'un protocole clair et connu de tous, les élèves et les familles sont informés sur les actions à entreprendre et les personnes vers lesquelles se tourner en cas de harcèlement. Ils ont la certitude que tout signalement sera pris au sérieux et que des mesures seront prises pour résoudre la situation. Cette transparence renforce la confiance des élèves et des familles dans le système de gestion des cas de harcèlement au sein de l'établissement.

Lorsqu'un cadre de l'établissement est informé d'une possible situation de harcèlement, il engage des entretiens individuels avec les parties concernées. Ces entretiens ont pour objectif de recueillir des témoignages écrits, permettant ainsi d'obtenir des informations détaillées et précises sur les incidents de harcèlement. En évitant de multiplier les entretiens, on minimise les risques de revictimisation et de harcèlement supplémentaire envers la victime présumée ou l'auteur présumé. Il est essentiel que ces entretiens soient menés de manière respectueuse dans le but de favoriser un environnement sécurisé pour toutes les parties impliquées.

Les entretiens individuels permettent également de comprendre les dynamiques et les facteurs sous-jacents du harcèlement. Ils facilitent l'identification des besoins et des interventions spécifiques nécessaires pour soutenir la victime, responsabiliser l'auteur présumé et promouvoir un changement de comportement positif au sein de la communauté scolaire. En établissant une communication ouverte et en respectant la confidentialité, les cadres de l'établissement peuvent instaurer un climat de confiance propice à l'expression des préoccupations et à la résolution des conflits.

Il peut arriver que le premier interlocuteur contacté ne soit pas un cadre de l'établissement. Dans de tels cas, il est important de se rappeler que l'on est sollicité en tant que professionnel et que l'écoute des faits de violence nécessite de pouvoir prendre du recul émotionnel tout en faisant preuve de l'empathie nécessaire pour accueillir la parole de l'élève. Lors de ce premier contact, en tant que membre de l'équipe du LFIA, nous jouons un rôle essentiel dans l'établissement d'un lien de confiance avec l'élève.

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org



Protocole de gestion des cas de harcèlement scolaire

Dans cette situation, il est recommandé d'encourager l'élève à s'exprimer en posant des questions ouvertes et en lui offrant un espace sûr pour partager son expérience. Il est également utile de reformuler ses propos pour montrer que nous avons bien compris ce qu'il essaie de communiquer. En faisant preuve d'empathie, nous valorisons le courage de l'élève d'avoir partagé son vécu et nous lui assurons qu'il est entendu et soutenu.

Pendant cette étape initiale, il est important d'informer l'élève des actions qui seront mises en place pour traiter la situation. Nous pouvons lui expliquer qu'il existe un protocole établi spécifiquement pour gérer les cas de harcèlement scolaire, et que des mesures seront prises pour assurer sa sécurité et promouvoir un environnement sain au sein de l'établissement. Cette information vise à rassurer l'élève et lui donner un sentiment de confiance quant aux démarches entreprises pour résoudre le problème.

Il est essentiel de parvenir à un équilibre délicat entre la neutralité professionnelle requise pour traiter le cas de manière objective et l'empathie envers l'élève qui a besoin de se sentir écouté et soutenu. En adoptant cette approche équilibrée, nous établissons un climat de confiance propice à l'expression des préoccupations et à la recherche de solutions, tout en respectant les limites inhérentes à notre rôle professionnel.

Lorsque nous traitons un cas de harcèlement, il est crucial de maintenir une attitude neutre et impartiale. Cela nous permet de prendre en compte tous les éléments de l'affaire de manière objective, sans laisser nos propres émotions influencer nos décisions. Toutefois, il est tout aussi important de démontrer de l'empathie envers l'élève victime, qui a besoin de se sentir écouté, compris et soutenu.

En trouvant cet équilibre, nous pouvons créer un environnement sûr et bienveillant où l'élève se sentira à l'aise pour partager son expérience. En lui offrant un espace d'écoute attentif, en posant des questions ouvertes et en reformulant ses propos, nous lui montrons que sa parole est valorisée et prise au sérieux. Cette approche encourage également la confiance mutuelle et permet d'établir

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



Protocole de gestion des cas de harcèlement scolaire

une relation de travail solide avec l'élève.

Il est toutefois essentiel de rappeler que, en tant que professionnel, nous devons respecter les limites de notre rôle. Nous ne pouvons pas agir en tant qu'ami ou confident personnel de l'élève, mais plutôt en tant que personne chargée de veiller à son bien-être et de prendre les mesures appropriées pour résoudre la situation de harcèlement. En gardant à l'esprit ces frontières professionnelles, nous pouvons agir de manière efficace et responsable pour aider l'élève et préserver l'intégrité du processus de résolution du problème.

En somme, en équilibrant la neutralité professionnelle et l'empathie envers l'élève, nous créons un climat de confiance propice à l'expression des préoccupations et à la recherche de solutions.

En résumé, en ayant un protocole clair et bien connu, en encourageant la communication et la collaboration au sein de la communauté éducative, et en menant des entretiens individuels appropriés, nous pouvons garantir une gestion efficace et respectueuse des cas de harcèlement scolaire. Cela contribue à créer un environnement sûr, accueillant et propice à l'apprentissage pour tous les élèves.

2.- Détermination

Une fois que tous les témoignages ont été recueillis, le cadre responsable évalue les témoignages dans leur ensemble, il examine attentivement les éléments de preuve, les récits des parties concernées et toute autre information pertinente. Sur la base de cette évaluation approfondie, il détermine si les faits constituent effectivement du harcèlement selon les critères établis. Si le harcèlement est avéré, des mesures appropriées seront prises conformément au protocole en vigueur pour traiter ces situations.

Cependant, si le cadre estime que le harcèlement n'est pas avéré, il soumet le cas à la validation de sa hiérarchie. Cela permet d'assurer une prise de décision collégiale et une évaluation indépendante

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



Protocole de gestion des cas de harcèlement scolaire

de l'affaire. Si la hiérarchie confirme la décision initiale, les mesures adéquates seront mises en place pour résoudre le problème conformément aux procédures établies.

Dans le cas où la décision du cadre est infirmée, le dossier est présenté à l'équipe de direction et au « coordinateur de bien-être ». Ce dernier est une figure clé dont les fonctions sont définies dans l'article 35¹ de la Loi Organique 8/2021, du 4 juin, relative à la protection intégrale de l'enfance et de l'adolescence face à la violence et il joue un rôle important dans la protection globale de l'enfance et de l'adolescence face à la violence.

En somme, ce processus de validation et de présentation du dossier à la hiérarchie ainsi qu'au « coordinateur de bien-être » garantit une prise en charge adéquate des situations de harcèlement, conformément aux protocoles établis et aux lois en vigueur pour la protection des enfants et des adolescents contre la violence.

3.- Mesures d'urgence

Chaque situation de harcèlement est unique et nécessite donc une réponse adaptée aux circonstances spécifiques. Par conséquent, en fonction de la gravité des faits, il est impératif de prendre les mesures appropriées, telles que le signalement à l'ambassade, à la Guardia Civil ou la demande d'intervention de la Consellería de Bienestar Social.

Lorsqu'un cas de harcèlement est identifié, il est crucial d'évaluer attentivement la gravité de la situation. Dans les cas les plus graves, qui mettent en danger la sécurité ou le bien-être des élèves, il peut être nécessaire de signaler l'incident aux autorités compétentes, telles que l'ambassade. Cela permet d'obtenir un soutien et une assistance supplémentaires pour gérer efficacement la situation.

¹ **Artículo 35.** Coordinador o Coordinadora de bienestar y protección. 1. Todos los centros educativos donde cursen estudios personas menores de edad, independientemente de su titularidad, deberán tener un Coordinador o Coordinadora de bienestar y protección del alumnado, que actuará bajo la supervisión de la persona que ostente la dirección o titularidad del centro. 2. Las administraciones educativas competentes determinarán los requisitos y funciones que debe desempeñar el Coordinador o Coordinadora de bienestar y protección. Asimismo, determinarán si estas funciones han de ser desempeñadas por personal ya existente en el centro escolar o por nuevo personal. Las funciones encomendadas al Coordinador o Coordinadora de bienestar y protección deberán ser al menos las siguientes: a) Promover planes de formación sobre prevención, detección precoz y protección de los niños, niñas y adolescentes, dirigidos tanto al personal que trabaja en los centros como al alumnado. Se priorizarán los planes de formación dirigidos al personal del centro que ejercen de tutores, así como aquellos dirigidos al alumnado destinados a la adquisición por estos de habilidades para detectar y responder a situaciones de violencia.

Protocole de gestion des cas de harcèlement scolaire

Dans d'autres cas, où l'intervention des forces de l'ordre locales est nécessaire, il est recommandé de contacter la Guardia Civil. Ces autorités sont formées pour traiter les problèmes de violence et de harcèlement, et elles peuvent fournir l'aide nécessaire pour enquêter sur l'affaire et prendre les mesures appropriées.

En résumé, face à un cas de harcèlement, il est essentiel de prendre des mesures adaptées à la gravité des faits. En agissant de manière appropriée et en s'appuyant sur les ressources disponibles, il est possible de répondre efficacement aux situations de harcèlement et de garantir la sécurité et le bien-être des élèves concernés.

4.- Traitement

Une fois que le harcèlement est confirmé et que, le cas échéant, des mesures d'urgence ont été prises, il est essentiel d'informer la cellule de veille, l'équipe pédagogique ainsi que l'équipe de vie scolaire au secondaire afin de renforcer la vigilance et de garantir la sécurité de l'élève victime, lui permettant ainsi de reprendre sereinement sa vie au sein de l'établissement.

Par la suite, le cadre responsable du suivi du dossier organisera une rencontre avec la victime et ses représentants légaux. Lors de cet entretien, les parents de l'élève victime sont écoutés, soutenus et rassurés quant à la protection de leur enfant. Le rôle protecteur de l'établissement est souligné, ainsi que la mobilisation de tous les acteurs impliqués dans cet objectif.

Dans un deuxième temps, l'élève auteur et ses parents sont reçus et informés de la situation. Les conséquences des actes commis pour la victime, les sanctions potentielles pour leur enfant, ainsi que les mesures de réparation et d'accompagnement seront expliquées. Dans le cas où la famille ne coopérerait pas avec le lycée et où l'élève encourrait un danger, l'Inspección Educativa pourra être alertée conformément à l'article 41, alinéa 2² du décret 39/2008.

² Artículo 41. Reiteración de conductas contrarias a la convivencia y falta de colaboración de los padres, madres, tutores o tutoras 1. En aquellos supuestos en los que, una vez llevada a cabo la

Protocole de gestion des cas de harcèlement scolaire

Après ces entretiens, le responsable de la gestion du dossier rédige un compte-rendu à l'attention du Chef d'Établissement et du Coordinador de Bienestar. Par ailleurs, il propose une sanction ou une punition adaptée à la spécificité de la situation. Cette proposition pourra être confirmée ou modifiée par le Chef d'Établissement.

Une fois la sanction déterminée, elle est communiquée à l'auteur et à ses représentants légaux, et elle est mise en œuvre. Elle est également communiquée à l'équipe pédagogique, qui devra, en fonction de la nature de la sanction, adapter les modalités d'enseignement afin d'assurer la continuité pédagogique.

Enfin, la victime et sa famille sont informées qu'une mesure disciplinaire a été prise, sans qu'il soit fait mention de la nature précise de celle-ci, afin de garantir le droit de l'auteur à ce que son dossier scolaire ne soit pas divulgué.

5.- Conclusion

Il va de soi que, au-delà du dialogue et des mesures disciplinaires, le suivi après la révélation d'un cas de harcèlement est primordial, tant pour la victime afin qu'elle se sente accompagnée et en sécurité, que pour l'auteur afin qu'il comprenne la gravité de ses actes.

Ce suivi qui est réalisé par la cadre responsable permet de s'assurer que la victime ne fait pas l'objet de harcèlement de la part de tierces personnes ou du même auteur. Ainsi, un entretien hebdomadaire devra avoir lieu pendant une durée de quatre semaines.

Au bout de trois semaines, il sera proposé d'organiser une réunion entre l'auteur et la victime. Cette

corrección oportuna, el alumno o la alumna siga presentando reiteradamente conductas perturbadoras para la convivencia en el centro, además de aplicar las medidas educativas correctoras que correspondan, se dará traslado, previa comunicación a los padres, madres, tutores o tutoras legales en el caso de menores de edad, a las instituciones públicas que se consideren oportunas, de la necesidad de adoptar medidas dirigidas a modificar aquellas circunstancias personales, familiares o sociales del alumno o alumna que puedan ser determinantes de la aparición y persistencia de dichas conductas.2. En aquellas actuaciones y medidas educativas correctoras en las que el centro reclame la implicación directa de los padres, madres, tutores o tutoras del alumno o alumna y éstos la rechacen, el centro lo pondrá en conocimiento de la administración Educativa, con el fin de que se adopten las medidas oportunas para garantizar los derechos del alumno y de la alumna contenidos en el capítulo I del título II del presente Decreto y el cumplimiento de los deberes recogidos en el capítulo II del referenciado título. La Administración Educativa, si considera

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



Protocole de gestion des cas de harcèlement scolaire

rencontre ne pourra avoir lieu que si les deux parties y consentent. L'objectif de cet entretien est de renouer un véritable lien au sein de l'établissement entre les élèves impliqués et de favoriser une justice scolaire restauratrice.

La justice restauratrice consiste à faire dialoguer la victime et l'auteur afin de rétablir le lien social et de prévenir au mieux les récidives. Ce concept de justice restauratrice, parfois appelé justice réparatrice, vise à associer, en complément de la réponse disciplinaire, l'auteur du harcèlement et sa victime dans le but d'aborder ensemble les conséquences de l'acte et, le cas échéant, de trouver des solutions pour le dépasser, dans un objectif de rétablissement de la paix sociale.

À l'issue des quatre semaines de suivi, le responsable du suivi rédige un rapport informatif à l'intention de l'équipe de direction ainsi que du coordinador de bienestar, après quoi, le cas de harcèlement sera considéré comme complètement clos.

De plus dans la mesure où la cellule de veille de l'établissement se réunit de manière périodique, cette dernière sera informée de la situation dès que la problématique sera apparue et ce jusqu'à la conclusion du traitement du dossier.

IV.- Conclusion

Le harcèlement scolaire est un problème préoccupant qui nécessite une attention particulière de la part de la communauté éducative. Le protocole de gestion des cas de harcèlement scolaire offre un moyen structuré et efficace pour détecter et intervenir face à ces comportements nuisibles. En adoptant ce protocole clair et en le rendant accessibles à tous les acteurs de la communauté scolaire, nous créons un environnement où chaque élève se sent en sécurité, respecté et soutenu dans son parcours éducatif. La lutte contre le harcèlement scolaire est une responsabilité partagée, et il est essentiel que tous les personnels de l'établissement, les parents et les élèves travaillons ensemble pour promouvoir un environnement scolaire sain et respectueux.

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



Protocole de gestion des cas de harcèlement scolaire

Finalement, il convient de souligner que la lutte contre le harcèlement scolaire nécessite une approche globale, impliquant la mise en place d'un protocole de gestion clair, des programmes de sensibilisation et d'éducation, une culture de communication ouverte et la collaboration entre le lycée, les parents et les élèves. En travaillant ensemble, nous pouvons créer un environnement scolaire sûr et bienveillant, où chaque élève peut s'épanouir sans craindre le harcèlement.

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

